

niales, vous continuerez à imputer au service Local le traitement du commis-greffier.

En ce qui concerne M. Louis, titulaire de cet emploi, il concourra avec tous ceux de son grade pour les fonctions de greffier qui pourraient devenir vacantes dans nos colonies. C'est précisément afin de pouvoir apprécier ses services que mon département vous a demandé de le comprendre parmi le personnel judiciaire pour lequel des notes confidentielles me sont adressées chaque année.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral*  
*Ministre de la Marine et des colonies,*  
Signé : JAURÉGUIBERRY.

---

N° 247. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet des dépêches des bureaux de Papeete et de Taio-hae.

(Direction des Colonies, 1<sup>er</sup> bureau.)

Papeete, le 19 avril 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Les bureaux de poste de Papeete et de Taio-hae adressent par la voie de Panama, aux agents embarqués sur les paquebots français partant de Colon, des dépêches qui comprennent les correspondances de nos Établissements d'Océanie pour les Antilles et l'Amérique centrale.

Or je suis informé que ces dépêches portent indûment comme adresse la désignation *Antilles françaises*.

Cette suscription fautive étant de nature à entraîner des erreurs d'acheminement, et de livraison, je vous prie de donner des ordres pour que les offices coloniaux de Papeete et de Taio-hae libellent les dépêches dont il s'agit de la manière suivante : *Agent embarqué sur le paquebot français à Colon, voie de Panama*.

La même mention doit être reproduite sur la feuille d'avis qui accompagne la dépêche.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral*  
*Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé : JAURÉGUIBERRY.

---

N° 248. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet de délégations de crédits pour l'exercice 1879.

(Direction des Colonies, 4<sup>e</sup> bureau.)

Paris, le 19 avril 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous informer que je délègue à l'Ordonnateur de la colonie les sommes nécessaires